



## Charte d'utilisation de l'espace multimédia et de la ludothèque (prêt des jeux uniquement sur place) A la Médiathèque de Jeumont

Qui peut bénéficier de l'espace multimédia ? Tout adhérent **à partir de 10 ans** (en dessous de 10 ans, l'enfant doit être sous la surveillance d'un adulte dans la salle ou pour la manipulation de la tablette.)

- Quoi ?
- 6 consoles de jeux (2 Xbox 360 kinect, 1 PS3 et 3 PS4)
  - 5 iPads
  - 5 PC avec connexion internet et interface linux



Quand et à quelle fréquence ? :

- **1h/jour**
- Aux heures d'ouvertures de la médiathèque sauf utilisation de la salle de jeux vidéo pour d'autres manifestations

Comment ? : L'utilisateur a besoin d'un identifiant et d'un mot de passe pour la connexion internet (informations à la banque d'accueil). Pour avoir accès aux iPads et consoles de jeu, la carte du lecteur est mise en dépôt à l'accueil le temps du prêt du matériel.

Qui peut bénéficier de la ludothèque ? Toute personne inscrite à la médiathèque (en dessous de 8 ans, l'enfant doit être sous la surveillance d'un adulte). La carte de lecteur sera déposée à l'accueil durant la durée du prêt du jeu. Si l'affluence à la médiathèque est forte, **le prêt se limitera à 2 jeux consécutifs dans la journée.**



### Autorisation parentale

Je soussigné (nom, prénom du parent).....

Domicilié(e) à : .....

Représentant légal de : (Nom, prénom de l'enfant).....

Autorise mon enfant à consulter (à cocher si vous êtes d'accord) :

- les consoles de jeux (PS3, PS4, Xbox) (à partir de 10 ans)
- les iPads (à partir de 10 ans)
- Internet (à partir de 10 ans)
- les jeux et jouets de la ludothèque (à partir de 8 ans)

Enfin, je m'engage à ce que mon enfant :

- respecte les termes de la charte ci-dessus et le règlement intérieur
- respecte les autres usagers et le personnel de la médiathèque
- restitue les documents, le matériel et accessoires prêtés en l'état
- et **à rembourser le coût de remplacement (prix du neuf en vigueur) des documents (cd, dvd et livres) ou du matériel mis à disposition en cas de détérioration ou de non restitution !**

**Droit à l'image** : des photos et des vidéos de votre enfant peuvent être prises par l'équipe de la médiathèque ou la presse, nous nous réservons le droit d'utiliser ces images sur tous supports pour illustrer des documents d'informations (blog, expo photos, flyers...).

**En cas de refus de votre part**, signalez-le à chaque atelier, manifestation auxquels participeront vos enfants !

A Jeumont le ...../...../.....

Signature du représentant légal du mineur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :